

Nomination des membres du Jury pour le Prix GRAAL 2018

Les membres du jury sont des personnalités reconnues provenant du monde universitaire, d'un chapitre de l'IIBA, ou d'organisations privées et publics du Québec.

Le jury du prix GRAAL est formé de 3 membres :

- Les chapitres de Montréal et de Québec proposent chacun un membre du jury;
- Le 3^e membre est sélectionné par le chapitre hôte de l'événement.

Les 3 membres du jury sont solidairement responsables de déterminer le gagnant du Prix GRAAL 2018.

Chacun des membres du Jury doit signer une déclaration d'impartialité aux termes de laquelle il s'engage à se retirer du jury dans la mesure où un motif susceptible d'affecter son impartialité, de soulever une apparence de conflit ou de partialité devait survenir ou être porté à sa connaissance ou qu'une quelconque situation susceptible d'entraîner une apparence de conflit ou de partialité devait survenir.

Dans un tel cas, la Conseil d'administration du chapitre concerné nommera une autre personne à ce titre.

Un vérificateur indépendant est présent lors des séances du jury afin d'assurer le respect des règlements du concours auprès du jury. Le vérificateur est nommé par le Conseil d'administration de l'IIBA Section Montréal.

Les noms des membres du jury sont confidentiels tout au long du processus de sélection. Ces derniers sont ensuite présentés lors du dévoilement du gagnant.

Processus de sélection du gagnant

Les candidatures sont analysées par chaque membre du jury qui sélectionnera un maximum de 5 finalistes et les placera en ordre d'excellence.

Les membres du jury baseront leur évaluation sur la démonstration du leadership de l'équipe d'analyse d'affaires, ainsi que de l'apport et du succès de l'analyse d'affaires dans le cadre du projet.

Les critères utilisés pour l'évaluation seront regroupés dans les catégories suivantes :

	Pondération
• Utilisation de processus/tâches d'analyses d'affaires	20%
• Utilisation de techniques d'analyse d'affaires	20%
• Qualités et compétences démontrées par le ou les analystes	20%
• Valeur créée par le projet	15%
• Contexte et difficultés rencontrées	15%
• Contribution à la profession	10%
	100%

Les aspects de clarté, concision et précision de l'information fournie au jury dans le dossier de candidature seront également considérés. Pour ce faire, chaque membre doit remplir les grilles d'évaluation fournies dans le Guide du jury pour chaque candidat.

Le jury se réserve le droit de refuser toute candidature dont l'authenticité est jugée douteuse. Le jury se réserve aussi le droit d'effectuer un audit de chaque projet candidat.

Les participants au concours reconnaissent que la décision du jury est finale et sans appel.

Les participants seront informés des lauréats dans la première semaine du mois de mai 2018.

Remise du Prix

Le prix sera remis aux gagnants lors du midi-conférence spécialement organisé à cet effet par l'IIBA Section Montréal et durant lequel le gagnant aura l'occasion de faire une présentation de son projet.

Confidentialité

Le concours est réalisé en toute confidentialité. Seuls le Président de la Section Montréal, le Président de la Région de Québec, le vérificateur, le responsable du **Prix GRAAL 2018** du chapitre hôte et les membres du jury ont accès aux dossiers des candidats. Toutes ces personnes signeront un engagement de confidentialité et, dès la fin de l'évaluation des dossiers, détruiront tous les documents qui leur auront été remis.

Consentement

Les candidats au concours s'engagent à fournir les informations relatives à leur candidature en toute bonne foi. Ils s'engagent également à ce que le nom du projet gagnant et des photographies des finalistes soient publiés dans divers médias et publications.

Annulation du concours

L'IIBA Section Montréal se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de candidatures s'avérait insuffisant ou pour toutes autres raisons hors de son contrôle, et ce, sans préavis.

Dépôt de la candidature

Le projet pour lequel la candidature est soumise doit avoir été finalisé entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017. Le résultat du projet doit avoir un impact principalement sur une ou plusieurs organisations dans la province de Québec. Par contre, cet impact peut s'être étendu hors de la province de Québec.

Chaque projet doit faire l'objet d'une demande en remplissant [le formulaire de mise en candidature](#) prévu à cet effet et téléchargeable sur le site Internet de l'IIBA Section Montréal.

Les formulaires dûment complétés et signés doivent être soumis par courriel avant le 15 avril 2018 à 17h00 à l'adresse suivante : candidature@montreal.iiba.org.

Si un projet a été effectué avec un prestataire de service, par contrat, la candidature peut être présentée en collaboration par le client et l'entreprise de service.

La soumission d'un dossier de candidature au concours du **Prix GRAAL 2018** équivaut à un accord et une acceptation pleine et entière des règlements énoncés dans le présent document.